



LE PRIX D'UNE TERR-
HEANCE, LES DROITS DU

les quelques explications que
tre lettre, je ne vois pas que
avant d'acquiescer les ven-
sion d'une quittance enregis-
sur et celui de qu'il a acheté,
rait d'un grand intérêt de lire
on. Vous ne me dites pas qu'en
pothèques non déclarées sur
êtes tenu de payer le ven-
si les intérêts depuis la mise en
tement. Encore la votre titre
claircissements.

ANT FAIT DES RÉPARA-
S A DES ROUES DE VOI-
MÉES PAR LE PROPRIÉ-
TÉ LES DROITS DE L'OU-

la loi donne un droit de
dans le cas ci-dessus sur les
rés, aussi longtemps que sor-
yé. Au surplus, pour obtenir
doit prendre des procédures
obtenir jugement, faire saisir
vendre en justice.

E LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
EAUX DANS UN CHAMP.
RIÉTAIRE DU CHAMP.—
ne compagnie de lumière élec-
teurs dans mon champ? Si
je l'obtiens des dommages?

compagnie en question peut
prier ou non. Dans tous les
parer de votre propriété sans
ou sans adopter les procédures
proprie, et vous êtes en droit
e contre la compagnie qui ne
ennité nécessaire.

CRÉTAIRE MUNICIPAL.—
règle le salaire de secrétaire?
le montant des taxes perçues?
ntage?

services du secrétaire municipal
onseil qui fixe son salaire. Ce
ment basé sur le montant des
oit être raisonnable, eu égard
appelé à rendre. Il ne serait
seil de s'engager à payer au
si élevé qu'il serait dispropor-
ti de ses fonctions. Il y a
ent mauvaise administration



z tu es
me

DE RADIO-
DE LUTTE.



?
231 f

E
.P."

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE HEBDOMADAIRE POUR LA FERME ET LE FOYER RURAL

Coopération,
Élevage,
Aviculture,
Industrie laitière.

Association des Éleveurs de Bétail Holstein
Friesian Section de la province de Québec
Société des Éleveurs de Bovins Canadiens.

Volume XXII—Henri Gagnon, Président QUÉBEC 18 OCTOBRE Frs Fleury, Gérant.—Numéro 42

UNE PENSEE

PAR SEMAINE

"Aussi vrai qu'il y aura tou-
jours des pauvres parmi nous"

Sous notre rubrique "Dans les
journaux agricoles", nous avons ré-
produit la semaine dernière un inci-
dent raconté par M. L. P. D. dans la
"Vie Coopérative". Pour résumer au
cas où vous ne l'auriez pas lu, un
quidam blâme la Coopérative Fé-
dérée de ne pas lui avoir retourné
suffisamment d'argent pour cer-
tains produits à elle consignés.

Ce petit trait nous rappelle l'his-
toire de la vache consignée à la Co-
opérative, par un bonhomme qu'il
n'y a jamais eu moyen de dénicher
nulle part, bien qu'on l'ait cherché
par toute la province. D'après l'his-
toire, "histoire vécue", disaient les
bonnes âmes du temps, la Coopéra-
tive aurait réclamé de l'argent de l'ex-
péditeur d'une vache pour défrayer
les frais de la transaction au lieu de
retourner le produit de la vente.

Lorsque vous alliez à St-X, on
vous parlait de cette vache expédiée
par un cultivateur de St-Y... à
St-Y... le pauvre habitant aurait
demeuré à St-Z... Si vous passiez
à ce dernier endroit, on savait bien
l'histoire de la vache, mais l'habi-
tant n'avait jamais demeuré à
St-Z... là on avait entendu dire
que le consignataire était plutôt
d'une autre paroisse, et ainsi de
suite.

Mais on n'a pas encore réussi à
dénicher ce bon cultivateur aussi
affreusement exploité, et, comme
dans les contes de ma grand-mère,
il paraît qu'on court encore après.

Chers amis, soyons sérieux. C'est
entendu, tant qu'il y aura des
coopératives, il y aura des grincheux
poussés, vous savez par qui et pour-
quoi, capables d'inventer toutes
sortes d'histoires sur le compte de
ces sociétés qui ont le dos large.

Heureusement, nous comptons
aujourd'hui un noyau de coopéra-
teurs ayant foi en leur société. Ils
ne la considèrent pas seulement
comme une entreprise établie pour
protéger les cultivateurs contre
quantité d'astucieux prêts à exploi-
ter leur bonne foi. Lui reconnais-
sant ce mérite ils s'en rapportent à
elle pour vendre leurs produits, faire
leurs achats, même s'il faut passer
un contrat d'affiliation, seul mode
de maintenir sur leurs deux pieds
nos sociétés coopératives, l'histoire
de la coopération dans tous les
pays est là pour le prouver. Voilà la
bonne manière d'augmenter l'in-
fluence d'une société coopérative; en
retour ses membres en retirent de
plus grands avantages et c'est le jeu
de la chaîne sans fin. F. F.

Un avis à la gent écolière

Nous reproduisons de notre confrère
du matin un avis de M. le Commandeur
C.-J. Magnan, inspecteur général des
écoles catholiques de la province aux
écoliers des villes et des campagnes.

"C'est pénible à avouer, mais trop
souvent les enfants de nos écoles, même
les grands, ne respectent pas toujours
la propriété d'autrui. Soit en allant,
soit en revenant de la classe, combien
d'enfants ne se gênent pas d'abîmer
les clôtures, de casser les jeunes arbres,
de crayonner les murs des maisons et de
faire d'autres méfaits dénotant un man-
que d'éducation inexcusable.

Ainsi un officier de la Voirie nous
signale cette chose grave que des élèves,
soit en allant, soit en revenant de l'école,
arrachent ou changent de direction
les signaux-indicateurs routiers, telles
les flèches, ce qui est parfois la cause de
graves accidents, voire de pertes de vie.

On nous informe qu'il en coûte une

(Suite au bas de la deuxième colonne)

Au congrès du Lac Mégantic

La Société de l'Industrie laitière de la
province de Québec a tenu son congrès
annuel à Lac Mégantic, les 10 et 11
octobre courant.

C'est la 53e réunion que tient cette
société depuis sa fondation en 1882.
Chaque année les officiers préparent un
programme de conférences agricoles de
portée technique et sociale dont elle fait
bénéficier les cultivateurs des régions
où elle tient sa convention. On a appelé
ce congrès une école ambulante, de fait
c'en est une, et nous sommes d'avis que
des journées d'étude sur nos problèmes
les plus sérieux comme ceux qui ont été
étudiés à Mégantic sont, de nature à
susciter parmi les auditeurs un vif inté-
rêt aux choses de la terre. Sans compter
que les congressistes formés d'inspec-
teurs de nos fabriques de beurre et de
fromage, prennent là un mot d'ordre,
une direction, des renseignements qui
leur sont d'une utilité incontestable; our
remplir avec profit la mission d'apô-
res des bonnes doctrines agricoles qui sont
prêchées au cours de ces assises impor-
tantes.

Dans son discours officiel, M. le pré-
sident de la Société, J.-H. Crêpeau,
réel pour un neuvième terme à Mé-
gantic déclarait avec raison que notre
industrie laitière peut être considérée
comme le baromètre de la situation
agricole dans notre province. Au même
titre que les institutions financières qui
font connaître l'état de leurs affaires
dans le domaine agricole, une étude de
la situation de l'industrie qui est à la
base de notre agriculture doit être faite
très sérieusement.

La revue de la situation telle que pré-
sentée durant le congrès par les experts
classificateurs, professeurs en industrie
laitière, propagandistes agricoles et en
coopération, ont démontré que nous
avons réalisé des progrès. La qualité
de nos beurre et fromage a fait encore
un pas dans la bonne voie.

Nous devrions toutefois ne pas négliger
l'industrie fromagère. La diminu-
tion remarquable dans la fabrication
de ce produit semble nous être préjudi-
ciable. Un expert nous a prouvé qu'une
certaine catégorie de fabriques y per-
dent à changer de la fabrication du
fromage au beurre, nous aurons l'occa-
sion de revenir sur ce sujet.

Notre industrie opère dans des con-
ditions plus favorables, grâce aux am-
endements votés à la loi de l'industrie
laitière sur les recommandations de la
Société et de la Commission provinciale
d'Industrie laitière investie maintenant
des pouvoirs voulus pour faire respecter
les ententes entre laiteries et fournisseurs
et au besoin fixer les prix que doivent
payer les marchands de lait aux pa-
trons, ce qui ne va pas sans établir un
prix de vente au consommateur pour
éviter une concurrence entre les débi-
teurs de lait qui fut, pour une bonne
part, la cause de l'avisement des prix
payés aux cultivateurs.

Le congrès a manifesté son apprécia-
tion par une résolution votée à l'unani-
mité du bon travail accompli par la
Commission. La Société a témoigné
également son approbation du système
de contrôle laitier postal établi par le

Département de l'Agriculture puis elle
prie l'hon. M. Godbout de rendre obli-
gatoire dans la province de Québec, la
nouvelle loi fédérale de classification du
beurre vendu pour consommation do-
mestique, et qui selon les dispositions
de la loi doit être marquée No 1, 2, ou 3,
tout court selon la qualité. On sait
qu'il se vend aux comptoirs des détaill-
ants du beurre portant la marque
"choix", "qualité extra", etc., mais bien
inférieur en qualité.

Le congrès a été marqué de plus par la
présence de l'hon. M. Godbout qui a
prononcé un discours d'une étonnante
portée, espèce d'examen de conscience
sur les causes de la crise mondiale, par-
semé de remarques et de conseils dont
nous ne pourrions contester le grand à-
propos.

Les faits soulignés par le ministre de
l'Agriculture sont d'autant plus paten-
ts qu'ils font l'objet des conversations
entre les personnes et dans les foyers,
où l'on se préoccupe de notre avenir
agricole. Nous en rapporterons pour
aujourd'hui les principaux passages.

"Je viens, avec vous", dit le ministre,
étudier vos problèmes, dont la solution
ne peut être attendue que de la coopéra-
tion de tous les efforts. Les gouverne-
ments ne régleront pas la crise, elle ne se
réglera que par la collaboration entière
et étroite de toutes les bonnes volontés.

"Votre salut agricole, c'est vous-
même qui le ferez, le gouvernement ne
peut vous l'obtenir, votre clergé ne
saurait le faire pour vous, il n'y aurait
que la Providence, mais elle ne le fait
pas parce qu'elle veut vous laisser le
mérite de vous organiser vous-même
pour traverser les difficultés présentes".

"La crise actuelle tient à des causes
mondiales, il est vrai, mais ne pouvons-
nous pas dire aussi que depuis quelques
années les cultivateurs ont négligé la
terre. Trop de jeunes gens de vingt à
trente ans, fils de cultivateurs, ne com-
prennent pas le rôle de l'agriculteur.

Nous pouvons reporter une grande part
de nos troubles présents au fait que la
jeunesse n'aime pas la terre. Qui pensait
sérieusement à succéder à son père sur
la ferme depuis quelques années, sur-
tout à l'époque où l'argent se gagnait
facilement. C'est là le mal. "Je ne
viens pas vous parler de la profession
agricole comme de la profession la plus
facile, mais c'est incontestablement celle
qui vous offre le plus de liberté et vous
garantit votre pain quotidien plus que
n'importe quelle autre carrière libérale
en ce moment.

Parlant plus loin des millions de l'é-
pargne agricole placés dans des entre-
prises étrangères et que nous ne con-
naissions pas, M. Godbout déclare que
nous devrions avoir assez confiance en
la terre pour au moins investir aux fins
d'améliorer le domaine que nous exploi-
tons, l'argent que nous rapporte la cul-
ture du sol. Les cultivateurs qui ont
fait ainsi traverser mieux la crise et
avec moins d'inquiétude qu'un grand
nombre de professionnels.

"Une meilleure organisation des fer-
mes s'impose si vous voulez cultiver
avec profit. "Je vous demande donc

(Suite à la page 421)

DANS LES

JOURNAUX AGRICOLES

L'Agriculture à l'école

Bien que nous ayons plusieurs excel-
lentes écoles d'Agriculture canadiennes
et que ces institutions aient donné des
preuves incontestables de leur indis-
pensabilité, on soutient encore dans quel-
ques milieux qu'elles ne suffisent pas
pour aider aux cultivateurs à résoudre
les problèmes qu'ils confrontent. L'en-
seignement agricole pratique, à la por-
tée de la moyenne de nos agriculteurs,
leur vient surtout par l'entremise des
fermes expérimentales, des propagandis-
tes agricoles et par les jeunes fermiers
faisant partie des clubs de jeunes culti-
vateurs.

M. Duncan Marshall, le nouveau mi-
nistre de l'Agriculture dans le cabinet
Hepburn, d'Ontario est à préparer un
projet ayant pour objet de placer l'a-
griculture au premier rang des matières à
enseigner dans les écoles publiques de la
province voisine. Les ministères de
l'Agriculture et de l'Instruction publi-
que coopèrent à l'élaboration d'un
nouveau programme d'enseignement en
ce sens. On semble tout-à-fait décidé
de rompre avec cette vieille tradition
qui veut que les cours d'études des éco-
les rurales préparent nos fils pour les
professions libérales ou pour les carri-
ères, commerciale et industrielle, nos
classes rurales devront à l'avenir four-
nir à nos enfants une éducation plus
conforme aux besoins d'éducation du
cultivateur. Le nouveau programme
d'enseignement fournira l'avantage aux
élèves qui fréquentent les écoles rurales
d'apprendre les notions du moins élé-
mentaires, de l'agriculture, de la produc-
tion des récoltes.

Dans un discours prononcé récem-
ment par le ministre de l'Agriculture
d'Ontario, celui-ci déplorait le fait que
les écoles rurales ne se soient jamais inté-
ressées à l'enseignement agricole aupara-
vant.

(FAMILY HERALD & WEEKLY STAR.)

Loi du crédit agricole

Les amendements apportés

Des amendements ont été apportés
à la loi fédérale du crédit agricole pour
que les cultivateurs puissent emprunter
à des conditions plus avantageuses. La
loi telle que modifiée permet à l'agri-
culteur d'emprunter jusqu'à concurren-
ce de 50% de l'évaluation de sa ferme et
20% de la valeur des propriétés sur icelle.

De plus si un cultivateur désire
emprunter davantage, il en a le droit en
consentant une deuxième hypothèque
dont le montant pourra aller jusqu'à la
moitié de la valeur du premier emprunt.
Les avances totales ne devront cepen-
dant pas dépasser plus que les deux-
tiers de l'évaluation de la terre et des
propriétés. Les avances sur deuxième
hypothèque sont remboursables dans
une période ne dépassant pas six ans
et porteront un taux d'intérêt ne devant
pas dépasser plus d'un pour cent, le
taux du premier emprunt.

Les facteurs qui détermineront l'oc-
troi de ces prêts de deuxième instance
sont la capacité du fermier emprunteur
basée sur ses antécédents et la valeur
productive de son exploitation agricole.
Les prêts ne seront consentis que dans
le but de consolider le passif de l'em-
prunteur.

vingtaine de mille piastres à la province
pour réparer les dégâts causés sur les
routes par des enfants mal élevés.

Les maîtres et les maîtresses devraient
souvent attirer l'attention sur les consé-
quences de cette légèreté.

"Respect à la propriété" l que ce soit
le motto dans toutes les écoles pour le
mois d'octobre.

Pas besoin de commentaires.